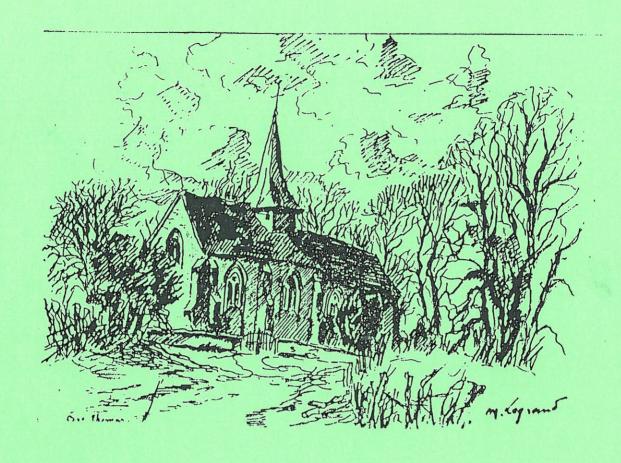
BEC-THOMAS

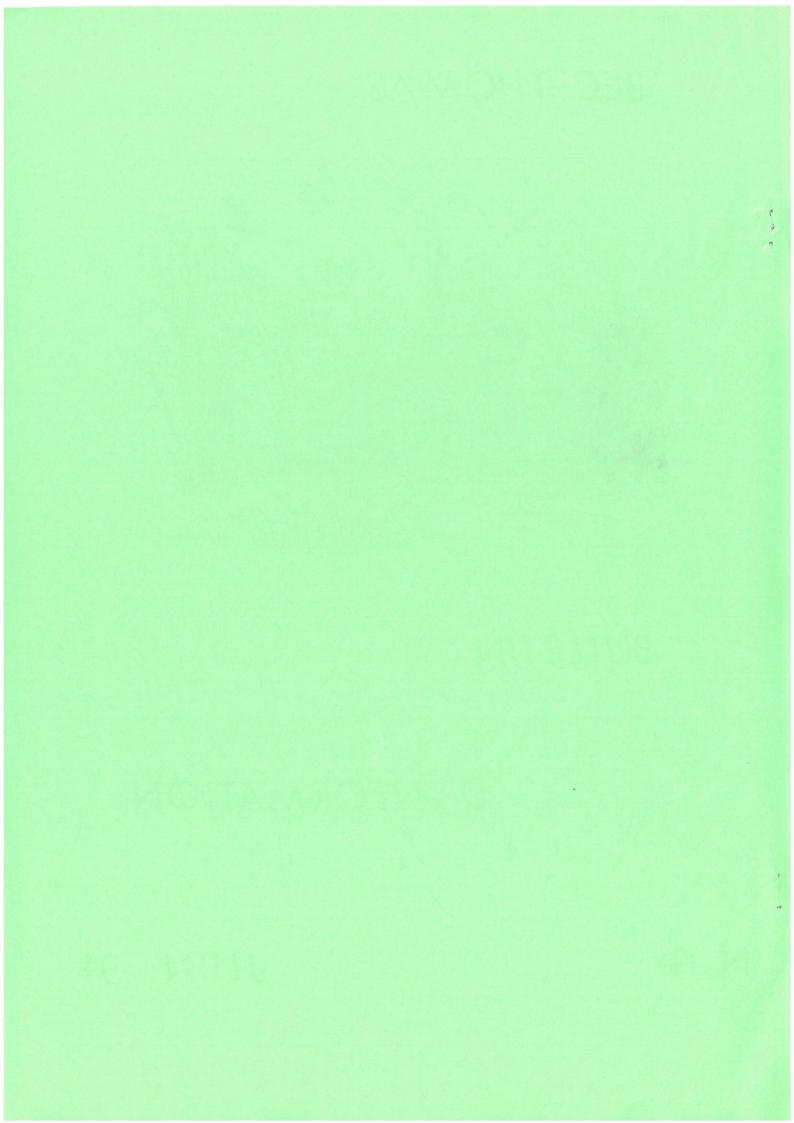


BULLETIN

D'INFORMATION

N° 17

juin 91



ETAT CIVIL

NAISSANCES:

- De GUILLEMOT Jean-Baptiste le 11 mars
- De FIEGGEN Elizabeth le 29 avril Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

CEUX QUI NOUS REJOIGNENT :

Rue de la Mairie

Mr et Mme PREVOST Gérard et leurs enfants

Route des Paillards

Mr et Mme DUROSEAU Michel et leur fille Nadine

A tous, bienvenue dans notre commune

TRAVAUX:

Mairie:

Comme vous avez pu le remarquer l'intérieur de la mairie à été rénové. Le cout total de cette réalisation (Isolation, Electricité, Moquette, Papier) s'élève à 14167 F, nous avons obtenu du Conseil Général une subvention de 3766 F soit 21 % du montant des travaux.

Merci aux bénévoles qui ont participé à ce travail.

Parking devant la Mairie :

Nous tenons à remercier Mme LEGAY pour le don du terrain à la commune. N'ayant pas reçu toutes les factures, le montant total vous sera communiqué dans le prochain bulletin.

ENVIRONNEMENT:

Aux termes d'un arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure, les propriétaires riverain des voies communales et chemins départementaux sont mis en demeures d'exécuter chaque année l'élagage des arbres et haies plantés le

long de ces chemins, conformément aux prescriptions du règlement. Si un accident devait se produire, ils seraient civilement responsables.

Les riverains des cours d'eau sont tenus de couper et d'enlever tous les arbres, buissons et souches qui forment saillie tant sur le fond des cours d'eau que sur les berges et toutes les branches qui, baignant dans les eaux nuiraient à leur libre écoulement.

Par ailleurs, deux fois cette année, nous avons du faire enlever les cadavres de moutons jetés sur l'accotement de la rue de l'Eglise. Ces personnes s'exposent à des poursuites judiciaires avec publications.

Nous vous rappelons le numéro de téléphone du centre d'équarissage 32-36-12-10 et les conditions d'enlèvement, moins de 40 KGS 100 Frs HT au dessus gratuit.

VOIRIE:

Vu les nombreuses réclamations concernant les travaux sur la RD592, une réunion est programmée sur le terrain avec les services de l'équipement départementale et les responsables locaux.

Suite à la délibération du Conseil Municipal et la pétition des habitants de la commune concernant l'aménagement de la RD840, ci-joint la photocopie de la réponse du Conseil Général.

Monsieur le Conseiller Général,

Par courrier visé en référence, vous aviez bien voulu appeler mon allention sur la demande de Monsieur le Maire du BEC-THOMAS pour la création d'un aménagement d'axe sur la RD 840.

J'ai l'honneur de vous apporter sur ce dossier les informations suivantes :

Une étude de sécurité sur l'axe de la RD 840 dans le département est en cours pour les parties situées hors agglomération.

Une lettre a élé envoyée à tous les maires pour les informer et leur demander s'ils souhaitent qu'un exarnen à l'intérieur de leur agglomération soit rattaché à celte étude de sécurité.

Monsieur le Maire du BEC-THOMAS indique qu'il a des problèmes de sécurité à l'intersection de la RD 840/86; cette intersection étant située hors agglomération sera traitée dans le cadre de l'étude initiale.

Lorsque le Bureau d'Elude nous aura remis ses propositions, nous en ferons part aux maires concernés et les aviserons de la prévision possible des travaux à envisager.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

O cu

FISCALITE LOCALE

Un projet de loi, déposé en juin 1990, a été adopté par le parlement, ayant pour objet la révision des évaluations cadastrales sur le foncier Bâti, le foncier non Bâti, afin de revoir les bases d'imposition de la fiscalité locale, qui créent des inégalités entre contribuables et collectivités locales.

Les propriétés seront classées selon leur nature et les utilisations.

La classification se fera selon l'affectation, l'habitat, la plantation, la destination, les "caractéristiques physiques" des sols, les utilisations, entr'autres.

Exemple: Il sera tenu compte des usages locatifs appartenant à des organismes, des habitats à loyer modéré, des installations affectées aux élevages "Hors sol" (c'est à dire aménagées pour accélerer la production afin d'obtenir une rentabilité plus élevée que celle d'un élevage naturel : engraissage de porcs, élevage de veaux en batterie, etc...)

Le classement des propriétés bâties et non bâties sera réexaminé. Pour les locaux d'habitation par l'administration; l'évolution des locaux professionnels feront l'objet d'un classement nouveau.

Locaux d'habitation, locaux d'habitation à usage collectif, locaux professionnels, locaux industriels feront l'objet de 4 classements différents.

Terres de culture et d'élevage, lacs, étangs, vignes, vergers et cultures fruitières, bois, forêts et surfaces boisées, sols et terrains passible de la taxe foncière sur les propriétés bâties, autres propriétés non bâties, seront dissociés en 7 classements différents.

La tarification sera établie par secteur d'évaluation. Une valeur à l'hectare ou au mètre carré sur la base du 1er janvier 1990.

Le calcul des évaluations de chaque propriété sera :

Propriétés bâties

évaluation = surface x tarif x coefficient de situation

Propriétés non bâties

évaluation = surface appartenant à x tarif de cette classe une classe

Cette révision des évaluations associera les élus locaux, les contribuables, l'administration, qui seront:

- 1) La commission communale des impôts directs
- 2) La commission départementale des évaluations cadastrales
- 3) La commission départementale des impôts
- 4) Le comité de délimitation des secteurs d'évaluation

La Commission communale opèrera le classement et l'attribution du coefficient de situation

En cas de litige, c'est la commission départementale des impôts qui décidera en dernier ressort.

En conclusion : Nouvelle fiscalité, espérons qu'elle sera meilleure.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mandesille Tell: 38-25-95-84-

CAISSE REGIONALE d'ASSURANCE MALADIE de NORMANDIE

ACTION SANITAIRE et SOCIALE en FAVEUR des PERSONNES AGEES

AIDE MENAGERE à DOMICILE

Barême de ressources et tarifs horaires Année 1991

Г			T		 		
du 1.7.91 au 31.12.91	Tarif		73,04 F		=	=	=
du 1.7.91	Participation C.R.A.M.		67,14 F 62,94 F 58,14 F 50,14 F 39,04 F 25,24 F		8,50 F	7,40 F	3,70 F
du 1.1.91 au 30.6.91	Tarif horaire	E SOCIALE	71,96 F		z	=	=
du 1.1.91	Participation C.R.A.M.	AIDE	66,06 F 61,86 F 57,06 F 49,06 F 37,96 F 24,16 F		8,50 F	7,40 F	3,70 €
Participation des	assurês - Année 1991		5,90 F 10,10 F 14,90 F 22,90 F 34,00 F 47,80 F	1.1 au 30.6 1.7 au 31.12	64,54 F	65,64 F	69,34 F
Particit	assurés -			1.1 au 30.6	63,46 F	64,56 F	68,26 F
ensuelles (1)	Ménages	Jusqu'au plafond d'aide sociale	inférieures à 6 835 F de 6 836 F à 7 295 F de 7 296 F à 7 990 F de 7 991 F à 8 615 F de 8 616 F à 9 310 F de 9 311 F à 9 940 F	, TK	de 9941 F à 11, 170 F	F de 11 171 F à 13 195 F	F au-delà de 13 195 F
Ressources mensuelles (1)	Personnes seules		inférieures à 3 935 F de 3 936 F à 4 220 F de 4 221 F à 4 760 F de 4 761 F à 5 250 F de 5 251 F à 5 830 F de 5 831 F à 6 520 F	DEPLAFONNEMENT	de 6 521 F à 7 450 F	de 7 451 F à 8 770 F	au-delà de 8770 F
N des	Tranches	1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		0	P O II	0 III 0 a

Par contre, le loyer, les annuités de remboursement des prêts d'accession à la propriété et les frais de chauffage ne peuvent être déduits. (1) A l'exclusion de l'allocation logement, des pensions attachées aux distinctions honorifiques et des intérêts des livrets de Caisse d'Epargne. (Circulaire C.N.A.V.T.S. n° 24/86 du 2 avril 1986). Il en est de même du Revenu Minimum d'Insertion.

JUMELAGE

A l'initiative de la commune de La Saussaye, une association de loi 1901 vient d'être créée en vu d'un jumelage avec un village étranger, Allemagne, Angleterre, Autriche.

7 communes du canton se sont associées afin d'adhérer à ce jumelage, il s'agit de BEC THOMAS

LA SAUSSAYE

St AMAND DES HAUTES TERRES

St CYR LA CAMPAGNE

St GERMAIN DE PASQUIER

St PIERRE DES FLEURS

TOURVILLE LA CAMPAGNE.

Chaque commune sera représentée par un correspondant qui aura tâche de faire l'intermédiaire entre sa commune et l'association. Pour Bec Thomas, Monsieur EUDIER sera le correspondant.

D'ici le mois de septembre 1991, nous serons à même de vous fournir des renseignements complémentaires sur ce jumelage qui permettra des échanges et des ouvertures sportives, culturelles et diverses manifestations qui seront l'amorce du départ EUROPEEN de 1993.

J.P. EUDIER

COMMISSION DES FETES

CREPES PARTIE

Au cours de la crêpes-partie qui a eu lieu le 3 février 1991, deux courts-métrages ont été projetés par M. GUILLEMOT aux enfants déguisés à leur convenance pour la circonstance.

Un concours ayant été organisé, chaque enfant a pu choisir un cadeau à sa convenance puisqu'il n'y eut aucun perdant.

Ensuite, ils ont pris part au goûter garni de crêpes, de jus de fruit et de chocolat chaud.

Réitérons nos remerciements à M. et Mme GUILLEMOT "Studio PASCAL" pour le prêt de leur matériel.

Pour le voyage annuel du 20 avril 1991, fut choisi de visiter les Champs de courses de CHANTILLY.

Le matin, nous avons visité les terrains d'entraînement, très bien entretenus. Ensuite nous sommes allés visiter le musée du cheval.

Nous avons déjeûné dans un restaurant de Chantilly, après avoir dégusté l'apéritif offert par Le Maire et ses Adjoints.

Nous avons pu apprécier la bonne cuisine de la Région.

L'après midi, chacun a admiré de très nombreux tableaux, faisant partie des attraits du Château de Chantilly.

C'est vers 17 heures qu'il a fallu penser au retour. En rentrant, quelques belles voix, parmi les adultes ou les enfants, égayèrent l'ambiance par de vieilles ou de plus récentes chansons.

REPAS

Le 5 mai 1991, nos Aînés entourés du Conseil Municipal se sont réunis à la salle intercommunale de La Harengère pour le repas préparé en leur honneur.

Après le souhait de bienvenue à tous et remercier le Conseiller Général et son épouse de leur présence, Le Maire invita chacun à boire l'apéritif, "L'Avalée de L'Oison" préparé par Monsieur DUNAND, qui a, d'ailleurs conçu l'ensemble du menu au côté de sa femme :

Date à retenir

1er Septembre 1991

BALL TRAP

19 Octobre 1991

REPAS DANSANT

Petit Chèvre chaud en salade

Lotte aux Pleurottes

Sorbet Normand

Magret de canard

aux

croquettes de camembert

Sauce cidre

Salade Normande

Plateau de fromage

Tarte aux pommes

Vin Blanc et Rouge

Café

Digestifs - Champagne

- W-W- - W-W-W-W-W-W-W-W-W-W-W-

A la fin du repas, Madame SOENEN donna le ton de quelques anciennes chansons.

Réitérons tous nos remerciements à M. et Mme DUNAND, aux membres de la commission des fêtes et à leurs épouses qui ont assuré le service.

FEIE SAINT JEAN

Yendredi_21 juin_1991	21 H	Fête de la Musique		
Samedi_22 juin_1991	9 H	Concours de dominos		
	14 H 30	Concours de Pétanque		
	22 H	Bal gratuit		
		Feu d'artifice		

Dimanche 23 juin 1991

10 H 30 Office religieux Pain bénit, toutes les mains de pain bénit seront distribuées après la messe à l'Eglise

12 H 30 Apéritif servi sous la tente 15 H Défilé suivi de la danse des enfants

Pendant les deux jours, jeux divers - manège - enveloppes - buvette - restauration -

Les Habitants désireux d'offrir des lots pourront les déposer chez les membres de la commission des fêtes.

LE Président Michel COLLET

COMMUNAUTE PAROISSIALE

Messes et cérémonies du Troisième trimestre

23 JUIN	Messe à IO H 30	BEC-THOMAS - fête du village
30 JUIN	Messe à IO H 30	SAINT-PIERRE-DES-FLEURS - Fête du village
6 JUILLET	Messe à 19 H	LA SAUSSAYE
14 JUILLET	messe à IO H 30	Saint GERMAIN DE PASQUIER
2I JUILLET	messe à IO H 30	LA SAUSSAYE
28 JUILLET	Messe à IO H 30	SAINT PIERRE DES FLEURS
3 AOUT	Messe à 19 H	LA SAUSSAYE
II AOUT	A.D.A.P. IO H 30	SAINT CYR LA CAMPAGNE
I5 AOUT	Messe à IOH 30	LA SAUSSAYE
TUOA 81	Messe à IO H 30	SAINT GERMAIN DE PASQUIER
25 AOUT	Messe à IO H 30	BEC-THOMAS
I SEPTEMBRE	Messe à IO H 30	LA SAUSSYE
8 SEPTEMBRE	messe à IO H 30	SAINT-PIERRE-DES-FLEURS
I5 SEPTEMBRE	A.D.A.P. IO H 30	BEC-THOMAS
22 SEPTEMBRE	Messe à IO H 30	LA SAUSSAYE
29 SEPTEMBRE	Messe à IO H 30	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE

